

M. DEUTSCH: Il y a un autre article à ce sujet, selon lequel tous les phares, bateaux-phares, bouées, feux, lanternes et autres signaux, balises, aides radio-phoniques, ancras et le reste relèvent directement du ministre.

Le sénateur SMITH: C'est à cela que je songeais quand j'ai posé la question. Il me semble que le ministère des Transports a besoin de certains édifices qui devraient naturellement relever du ministère des Travaux publics. Je vais vous donner un exemple. Le ministère des Travaux publics construit un quai à un endroit quelconque sur le littoral; la même année, le ministère des Transports construit un phare plus une habitation. Les deux ministères exécutent des travaux à proximité l'un de l'autre: pendant que le ministère des Travaux publics effectue des opérations de dragage dans le port, les ingénieurs du ministère des Transports surveillent la construction d'une maison et d'un phare. Il me semble que, dans ces circonstances, il pourrait y avoir transfert des responsabilités.

M. DEUTSCH: Oui. Je dois vous dire, sénateur, que dans un cas comme celui-là, les deux ministères s'entendent et décident quel ministère se chargera de tels travaux; parfois, le ministère des Travaux publics effectue les travaux pour le compte du ministère des Transports.

Le sénateur SMITH: Autant que je sache, ils ne l'ont pas fait dans les cas comme celui que je viens de signaler.

M. DEUTSCH: Il peut y avoir des cas où ils ne l'ont pas fait, mais ils sont libres de le faire et je suis au courant de cas où ils l'ont effectivement fait. Ils devraient peut-être procéder ainsi plus souvent.

Le sénateur SMITH: Il me semble que, dans l'intérêt de l'économie, lorsque les ingénieurs d'un ministère surveillent des travaux à un endroit, si on exécute d'autres travaux en même temps à un autre endroit à proximité, ils pourraient se charger aussi de ces travaux.

M. DEUTSCH: Je répète qu'il est loisible au ministère de céder la responsabilité à cet égard au ministère des Travaux publics. Il va sans dire que tout transfert officiel au ministère des Travaux publics exigerait une modification à la loi.

Le sénateur SMITH: Je comprends cela. Tout à l'heure vous avez dit que le gouvernement construit des maisons à Kitimat.

M. DEUTSCH: Oui.

Le sénateur SMITH: Cela signifie-t-il que si une compagnie de papier-journal décidait de construire une usine dans les régions reculées, le gouvernement aurait comme ligne de conduite de construire des maisons pour les employés des Postes dans cette région éloignée? Si je ne m'abuse, on n'a pas suivi cette ligne de conduite par le passé en ce qui concerne la construction de papeteries ou les nouvelles exploitations minières. Pourquoi procéderait-on de cette façon à Kitimat? J'aimerais aussi savoir ce qu'il adviendra de ces maisons quand la ville sera établie?

M. DEUTSCH: Je vais d'abord répondre à votre dernière question. Le gouvernement n'a pas comme ligne de conduite de fournir des maisons à ses employés lorsqu'ils peuvent obtenir des maisons autrement; les seuls cas où il le fait, c'est lorsqu'il n'existe pas de logements à certains endroits où nous devons envoyer des fonctionnaires. Lorsqu'il n'y a pas d'habitations à ces endroits nous ne pouvons nous attendre qu'ils couchent à la belle étoile.

Le sénateur SMITH: Mais dans ces cas, la compagnie devrait fournir les logements.

M. DEUTSCH: La deuxième question est celle de savoir si dans les régions éloignées, le gouvernement devrait assurer certains services à une collectivité. Il est normal de fournir des services comme la poste, le bureau d'assurance-chômage, la douane et le reste. Parce qu'une agglomération est nouvelle, ce